

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2024**

\*\*\*\*\*

**PRÉSENTS** : M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mmes LEMBEZAT, BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mme MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

**EXCUSES** : M. DESPLAT (pouvoir à Mme LEMBEZAT), Mmes BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), DARSAUT (pouvoir à Mme LAMAZERE), M. BERGES (pouvoir à M. LABENNE)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. RAMALHO

**24 - 134 - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA PISCINE MUNICIPALE : SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE DE DÉLÉGATION ET DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE**

**Rapport présenté par Monsieur LABORDE, maire-adjoint :**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été demandé à TE 64 d'étudier la possibilité de financer des travaux de rénovation énergétique (piscine municipale) au titre du dispositif d'avance remboursable dit « d'Intracting Mutualisé ».

Ce dispositif se traduit par un prêt négocié par TE 64 auprès de la Banque des Territoires au taux préférentiel de 0,75%.

Cette avance est remboursée par la commune au travers des économies d'énergies induites sur le fonctionnement du bâtiment suite à la réalisation des travaux d'efficacité énergétique.

La durée du prêt est de 13 ans, ce qui correspond au temps de retour sur investissement déduction faite des subventions obtenues (DSIL 2023 Fonds Vert, Conseil Départemental 64).

Le dossier de demande a été retenu par TE 64 et le montant de l'avance est de 373 609,30 €.

Une proposition de convention de délégation et de transfert de maîtrise d'ouvrage a été transmise par TE 64.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- accepte les termes de la convention proposée,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention cadre de délégation et de transfert de maîtrise d'ouvrage et son annexe.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 22 octobre 2024  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON



Publiée le